

Une activité du Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement du Pays d'Aix

Focus métier : Econome de flux

Intervenant : Richard REYNAUD



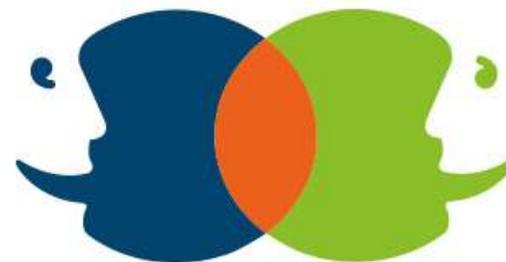
Econome de flux : spécialiste de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. **Il fait partie intégrante de la maîtrise d'ouvrage**, qu'elle soit public ou privé. Dans les collectivités, on en trouve dans les grandes communes et les EPCI par exemple.

Conseil en énergie partagé (CEP) : un dispositif de mutualisation des postes d'économies de flux pour les communes de moins de 10 000 habitants. 1 ETP pour 30 000 habitants.

Un conseiller énergie est salarié d'une structure tierce (association, syndicat mixte, intercommunalité).

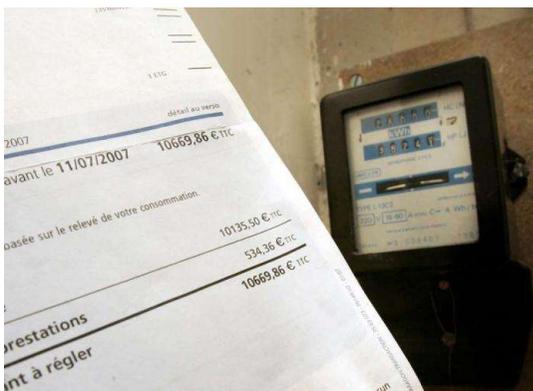


Energie & eau



Les missions fondamentales d'un économe de flux :

- **Améliorer la connaissance du patrimoine** : inventaire des compteurs, clarification des contrats, diagnostics énergétiques, bilans de consommations et dépenses.
- **Optimiser les coûts** : modifications contractuelles (changement de tarif, résiliation, redimensionnement etc.)

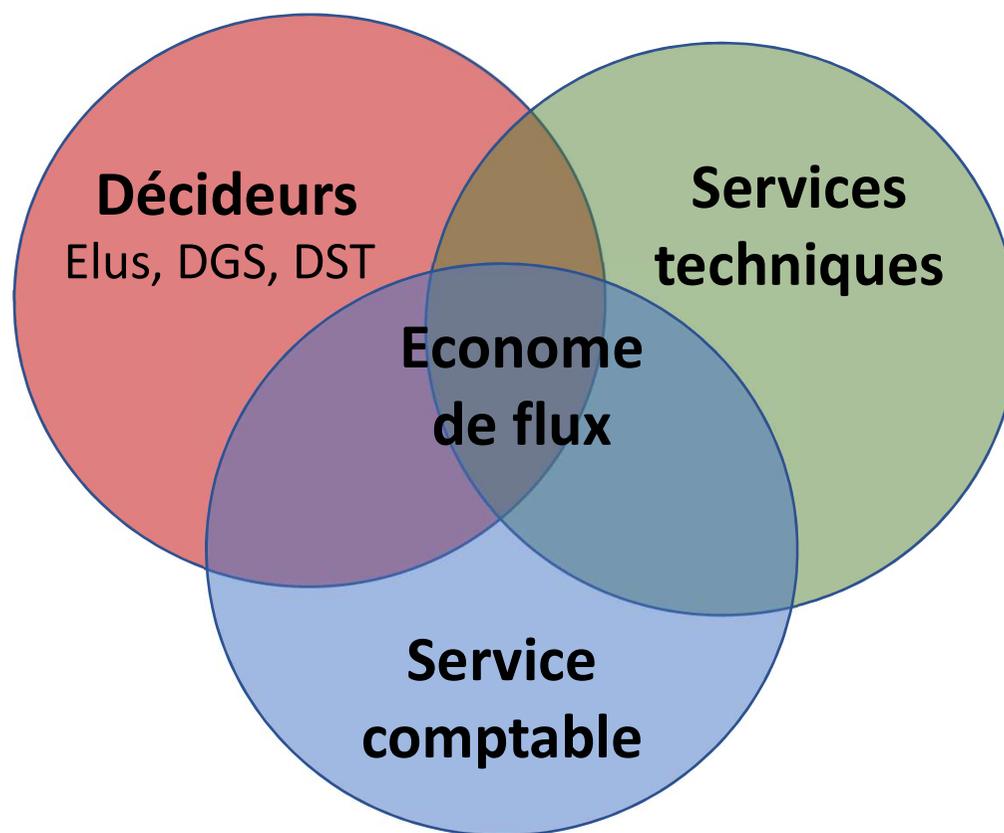


Les missions fondamentales d'un économiste de flux :

- **Maîtriser les flux** : préconisations de réglages et de travaux (régulation, isolation, ventilation, éclairage etc.)
- **Diffuser la culture énergétique** : sensibilisation des élus, des usagers et des agents, montée en compétence des services.



La mission d'économe de flux est un accompagnement sur la durée.
Pour les CEP, la mission doit durer 3-4 ans à minima.



Le décret tertiaire



Trois grands leviers permettent l'amélioration énergétique :



A venir : une plateforme nationale gérée par l'ADEME : OPERAT pour le suivi des consommations, il faudra y indiquer : 1) consommation 2) surface 3) type d'activité.



Combien ça coûte ?

Le coût d'accompagnement CEP est variable selon :

- La structure porteuse.
- Le contenu de la mission retenu par la commune (base ou complète).
- Le territoire (petits villages ruraux, nombre d'habitants, etc).
- Les subventions des collectivités et de l'état.

Généralement, le coût est toujours fixé par rapport au nombre d'habitant (sauf micro-communes).

De 1,30 à 2,30 € / hab.



Les avantages du “Conseil en Énergie Partagé”

- Le suivi d'une politique énergétique maîtrisée
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme
- Un conseil objectif et indépendant
- Un plan d'actions personnalisé
- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche intercommunale
- Une expertise à coûts partagés, compensés par les économies réalisées
- Un réseau de professionnels sur l'ensemble du territoire français, animé et outillé par l'ADEME
- La préservation et l'amélioration du patrimoine communal



Merci de votre attention !

Retrouvez-nous sur :

www.cpie-paysdaix.com

Eco-renovez.fr

Et aussi sur les réseaux sociaux !



[@AtelierdelenvironnementCPIEpaysdaix](https://www.facebook.com/AtelierdelenvironnementCPIEpaysdaix)



[@CPIE_Paysdaix](https://twitter.com/CPIE_Paysdaix)

